

Je voudrais, à l'instar d'autres députés qui m'ont précédé, répéter un certain nombre de points qu'ils ont fait ressortir et dont le ministre, j'espère, a pris bonne note. Tout d'abord, pendant la préparation du bill à l'étude, les groupes d'agriculteurs ont été bien peu consultés, s'ils l'ont été. Là encore, le bill nous arrive sans les explications habituelles, de sorte que nous ne savons pas à quoi nous en tenir sous certains rapports. En outre, je voudrais poser au ministre la question suivante: quand les paiements seront-ils effectués? Aucune date n'est mentionnée dans le bill, et les paiements faits par le gouvernement sont invariablement en retard, par exemple, les paiements d'assurance-récolte.

Une autre question. Qu'arrive-t-il au producteur qui a accepté un paiement et ne peut écouler son produit? Ni les libéraux ni les conservateurs semblent disposés à adopter des mesures appropriées de mise en marché pour assurer un débouché à certaines récoltes. Ils semblent peu disposés en outre à instituer un régime assurant un juste prix et des débouchés raisonnables.

En terminant, je suis certain que les équivoques que nous trouvons dans le projet de loi seront éclaircies au comité. On ne peut faire grief à quelqu'un de croire que les agriculteurs en général seront reconnaissants de tout ce qu'ils peuvent obtenir. Par ailleurs, le gouvernement ne devrait pas s'abuser au point de croire que cette mesure réglera les nombreux problèmes auxquels les agriculteurs font face. Je félicite le ministre d'avoir présenté cette mesure. J'ai eu jusqu'ici peu de réaction des agriculteurs de ma circonscription, mais la semaine prochaine, je me propose d'étudier cette mesure avec eux pour savoir ce qu'ils en pensent. J'espère que leurs critiques seront positives et je m'engage à les communiquer au ministre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Dauphin (M. Ritchie).

Des voix: Une heure.

M. Ritchie: Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

(La séance est levée à 12 h 55.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai dit qu'il était 1 heure, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a rétorqué que je n'avais jamais fait de si beau discours. C'est vexant. J'aimerais bien pouvoir faire un peu mieux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai dit de discours si convaincant.

M. Ritchie: Je salue la présentation du bill C-2, qui me paraît être de nature à aider les producteurs de grain en période de surproduction, comme il ne manquera pas de s'en présenter à l'avenir. Avec cette mesure, le gouvernement donne à entendre qu'il prévoit une très prochaine accumulation de

Paiement par anticipation des récoltes

divers produits. Inutile de regarder trop loin pour prédire de gros excédents pour certains de nos grains destinés à l'exportation. Il semble même que ce soit déjà le cas du blé.

Avant de me prononcer sur l'aptitude de ce programme à financer tous nos produits stockables, comme les appelle le ministre, j'aimerais bien que ce dernier nous donne des précisions sur la façon dont il va être appliqué. Selon lui, la Commission du blé n'a qu'un très petit nombre de comptes en défaut, et un montant minime d'avances non remboursées. Mais il ne vient pas de l'Ouest. Il ne sait peut-être pas que la Commission du blé, grâce au régime des permis, a la haute main sur le grain, avant même qu'il ne quitte la ferme. Le producteur est tenu de faire connaître à la Commission, en début de campagne, l'importance de la surface ensemencée. La photographie aérienne pratiquée à grande échelle permet de dépister sans mal les écarts entre les superficies cultivées et les superficies déclarées.

Donc, la fraude est aisément décelable à une certaine échelle, et il n'y a pas de grands abus à prévoir. En fait, il est interdit, dans la plupart des cas, de vendre du blé sans passer par la Commission du blé. Je dirai même qu'il y a fort peu de débouchés pour la vente des céréales fourragères, de l'avoine et de l'orge qui ne font pas l'objet de permis de la Commission. Le seul débouché à peu près est la vente d'une ferme à l'autre, qui ne porte habituellement pas sur de grandes quantités.

Comme le ministre l'a dit, ce bill s'applique à différents produits. La plupart ne sont pas soumis à un contrôle strict comme celui qu'exerce la Commission du blé sur les expéditions de blé de l'Ouest, d'orge et d'avoine. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre nous explique en détail, lors de l'étude en comité, ce qu'il compte faire à l'égard de ces divers produits, qui offrent tous diverses possibilités de mise en marché et pour lesquels les producteurs peuvent très vaguement s'organiser par l'entremise de leur association. Le ministre a mentionné le mot «associations» à maintes reprises. Par exemple, fait-il allusion à l'Association canadienne des producteurs de semences ou à l'Association canadienne des producteurs de fourrage, et comment compte-t-il appliquer cette disposition? Ce n'est pas la même chose de l'appliquer sous les auspices de la Commission du blé, qui exerce un contrôle légal strict et étendu sur les grains.

Nous devons également tenir compte d'une autre conséquence: s'agit-il là d'une porte de service permettant aux offices de commercialisation et à la gestion des approvisionnements de s'assurer cette industrie? Lorsque nous adopterons des politiques relatives à la gestion des approvisionnements ou aux offices de commercialisation, il importe que les producteurs soient pleinement conscients des conséquences et qu'on les consulte par référendum pour savoir s'ils veulent commercialiser ou non leurs produits par l'entremise d'un office. Tout laisse croire que l'application de cette mesure législative pourrait entraîner une sorte de gestion des approvisionnements et de contrôle gouvernemental sur les produits visés par le bill. Je serais heureux d'obtenir quelques éclaircissements de la part du ministre.